



Albi, le 29 décembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif de sécurité pour la nuit de la Saint-Sylvestre

La nuit de la Saint-Sylvestre est régulièrement émaillée sur tout le territoire national par des violences urbaines qui touchent les personnes mais aussi leurs biens et ceux de la collectivité.

A cette occasion, l'ensemble des forces de sécurité reste vigilant quant au phénomène de violence et de dégradations.

Des mesures réglementaires de restriction ou interdiction de vente au détail d'essence, d'alcool à emporter et de feux d'artifice et pétards sont prises.

Aussi, toute cession, vente, détention et utilisation d'artifices de divertissement, quelle qu'en soit la catégorie, est interdite dans les communes du département du Tarn du 30 décembre 2015 à 8h00 au 2 janvier 2016 à 8h00.

La consommation de boissons alcoolisées est interdite sur les voies, places, parcs, parkings, jardins publics situés sur le territoire des communes d'Albi, Arthès, Aussillon, Blaye-les-Mines, Carmaux, Castres, Gaillac, Graulhet, Labruguière, Lavaur, Lescure d'Albigeois, Mazamet, Saint-Benoît-de-Carmaux, Saint-Juéry et Saint-Sulpice, du 30 décembre 2015 à 8h00 au 2 janvier 2016 à 8h00.

L'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport de tout carburant, par jerricanes, cubitainers, bidons, flacons ou récipients divers sont interdits dans les points de distribution situés dans les communes d'Albi, Arthès, Aussillon, Blaye-les-Mines, Carmaux, Castres, Gaillac, Graulhet, Labruguière, Lavaur, Lescure d'Albigeois, Mazamet, Saint-Benoît-de-Carmaux, Saint-Juéry et Saint-Sulpice du 30 décembre 2015 à 8h00 au 2 janvier 2016 à 8h00.

Contacts Presse :

Stéphanie TAILLEFER - 05 63 45 60 87 – stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>